



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

UNICEF KINSHASA (RD CONGO)
Attention: Supply & Logistics Unit
Concession Immotex, n° 372,
Avenue Colonel Mondjiba
KINSHASA / NGALIEMA

DATE DE PUBLICATION : 4 avril 2014

AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS N°LRPS-2014-9111244

ETUDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE EN COMPETENCES DE VIE COURANTE (CVC) ET LA MISE EN
ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET DES APPRENTISSAGES EN
LECTURE / ECRITURE AU PRIMAIRE.

IMPORTANT - INFORMATION ESSENTIELLE

(L'OFFRE NE SERA CONSIDEREE QUE SI LE NUMERO DE L'APPEL D'OFFRES
FIGURE SUR L'ENVELOPPE REPONSE)
DANS TOUTE CORRESPONDANCE RAPPELER LA REFERENCE :

DANS TOUTE CORRESPONDANCE RAPPELER LA REFERENCE :
LRPS-2014-9111244 - ETUDE CVC ET LECTURE / ECRITURE

Les offres pourront être soumises soit par courrier, soit par internet.

Pour les offres soumises par courrier :

Les offres, EN DOUBLE EXEMPLAIRE et sous pli cacheté, devront être déposées à la Réception du Bureau de L'UNICEF à Kinshasa à l'adresse indiquée ci-haut.

Pour les offres soumises par internet :

Les offres devront être envoyée à : rdctenders@unicef.org.

Les offres devront parvenir à l'UNICEF avant le **lundi 28 Avril 2014** à 14h00' (heure de Kinshasa).

Les offres techniques seront ouvertes en public dans les bureaux de l'UNICEF à Kinshasa, le même **lundi 28 Avril 2014 à 15h30** (heure locale). Les soumissionnaires intéressés sont invités à y assister (Maximum 2 participants par soumissionnaire).

Les soumissionnaires sont invités à confirmer leur intention de participer par email:
rdcinfoprocedurement@unicef.org.

Les soumissionnaires sont invités à confirmer leur intention de participer par email: rdcinfoprocedurement@unicef.org, afin de permettre le partage de compléments d'information/ clarifications éventuelles. Tout amendement et/ou complément d'information au document d'appel d'offres sera par ailleurs posté sur le site internet Pona bana de l'UNICEF à l'adresse suivante :
<http://ponabana.com/nos-appels-doffres>.


Supply Manager



I. FORMULAIRE DE PROPOSITION

Ce formulaire de PROPOSITION doit être rempli et signé, puis retourné à l'UNICEF. La proposition doit être faite conformément aux instructions figurant dans cette demande. Lors du dépôt de votre proposition, prière de vous assurer qu'elle est glissée dans la boîte prévue à cet effet se trouvant à la réception de Bureau UNICEF Kinshasa, situé dans la concession Immotex, au n° 372, av. colonel Mondjiba, Kinshasa / Ngaliema.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE CONTRAT

Tout contrat résultant de cette requête doit contenir les termes et Conditions Générales de l'UNICEF (**Voir annexe n° 2**).

INFORMATION

Toute demande de renseignements au sujet de cette demande doit être transmise par e-mail à : **rdcinfo@procurement@unicef.org**. L'intitulé du mail devra mentionner la référence de l'appel d'offre (LRPS-2014-9111244 – Etude CVC et Lecture / Ecriture).

PROPOSITION

Le soussigné, après avoir lu les Termes et Conditions de l'UNICEF figurant dans le document à la présente demande de proposition, LRPS -2014-9111244, s'engage à exécuter les services spécifiés dans le présent document.

Signature : _____

Date : _____

Nom & Titre : _____

Société : _____

Adresse postale : _____

N° Tél / Cell : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Validité de l'offre : _____

Monnaie de l'offre : _____

Délai de livraison : _____

Délai de démarrage du travail après réception du contrat : _____

Ce formulaire signé doit être soumis dans le cadre de la proposition technique.

II. PROCÉDURES DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

1. MARQUAGE ET RETOUR DES PROPOSITIONS

Pour les offres soumises par courrier : Les plis contenant les propositions doivent être hermétiquement fermés dans une enveloppe, clairement marquée (sur l'extérieur) du numéro de la Demande de Proposition et doivent parvenir au bureau de l'UNICEF au plus tard à la date et l'heure indiquées.

Pour les offres soumises par e-mail : Le titre/sujet des e-mails doit mentionner clairement la référence de l'appel d'offres et le contenu du mail (proposition technique ou financière – envoyées dans des e-mails séparés).

Les propositions reçues de toute autre manière et/ ou les propositions déposées après le délai mentionné seront invalidées.

➤ **Pour les soumissions par courrier :**

Les plis contenant les propositions devront être **déposés dans la boîte prévue à cet effet** se trouvant à la réception du bureau l'UNICEF Kinshasa situé dans la concession Immotex (ex-Utexafrica), sise au n° 372, avenue colonel Mondjiba, Kinshasa / Ngaliema. Veuillez-vous assurer que les enveloppes sont déposées à l'intérieur de la boîte.

Toutes les propositions devront être soumises de la manière suivante :

- Enveloppe extérieure portant les mentions suivantes :
Nom de l'entreprise
LRPS 2014-9111244- Etude CVC et Lecture / Ecriture
UNICEF KINSHASA
- Enveloppe intérieure portant les mentions :
Proposition Technique : Nom de l'entreprise,
LRPS 2014-9111244- Etude CVC et Lecture / Ecriture
UNICEF KINSHASA
- Enveloppe intérieure portant les mentions suivantes :
Proposition Financière : Nom d'entreprise,
LRPS 2014-9111244- Etude CVC et Lecture / Ecriture
UNICEF KINSHASA

Les deux enveloppes intérieures contenant les propositions techniques et financière devront être placées des enveloppes scellées séparées et insérées dans l'enveloppe extérieure.

➤ **Pour les soumissions par e-mail :**

Les propositions devront être envoyées à l'adresse prévue à cet effet : rdctenders@unicef.org

Les propositions par e-mail devront être soumises conformément aux instructions suivantes :

- **Deux e-mails séparés :**
 - Un e-mail contenant la proposition technique.
 - Un e-mail contenant la proposition financière.
- **Référence de l'appel d'offres + Objet du mail à mentionner dans 'intitulé du mail.**
Exemple :
 - LRPS 2014-9111244 – Etude CVC et Lecture / Ecriture – Proposition technique
 - LRPS 2014-9111244 – Etude CVC et Lecture / Ecriture – Proposition financière
- Pièces à joindre en format pdf, ne dépassant pas 4Mo.
(En cas de fichiers lourds, scinder les envois).

Toute offre envoyée par internet qui sera **reçue** par l'UNICEF après la date et l'heure limite de dépôt des offres fixées au **lundi 28 avril 2014 à 14h00** seront automatiquement rejetées. Les Soumissionnaires sont invités à tenir compte des délais éventuels de transmission des données. Les date et heure de **réception** par l'UNICEF (et non d'envoi par les Soumissionnaires) feront foi.

Un Comité ad hoc ouvrira les propositions techniques à l'heure indiquée en présence de tous les soumissionnaires présents. Aucune offre reçue par la suite ne sera prise en considération. L'UNICEF n'acceptera aucune responsabilité pour l'ouverture prématurée d'une offre mal dirigée ou d'une offre non identifiée correctement.

2. VALIDITE

Les propositions restent valables pour une période de nonante (90) jours à compter de la date de clôture de dépôt des propositions.

3. AUCUNE LETTRE DE CREDIT OU PAIEMENT A L'AVANCE

Les règles et procédures financières de l'UNICEF interdisent le paiement en avance pour tout service, sauf dans des circonstances particulières.

4. CHANGEMENTS ET/OU MODIFICATIONS

Toutes les demandes de changements ou modifications à la demande de proposition ou les demandes d'éclaircissements doivent être soumises par écrit par e-mail à l'adresse suivante : rdcinfoprocurement@unicef.org.

Seules les demandes écrites seront prises en compte. Les réponses seront communiquées par écrit et partagées avec l'ensemble de soumissionnaires qui auront manifesté leur intérêt.

Tout amendement et/ou complément d'information relatif au document d'appel d'offres sera par ailleurs posté sur le site internet Pona bana de l'UNICEF à l'adresse suivante : <http://ponabana.com/nos-appels-doffres>.

Les demandes de renseignements reçues moins de deux (2) jours ouvrables avant la date de clôture ne seront pas prises en compte.

5. RÉFÉRENCES

Le soumissionnaire est prié de fournir le nom d'au moins cinq (5) clients, pour lesquels il a fourni le même type de services au cours des trois dernières années. L'UNICEF se réserve le droit de prendre contact avec ces références, sans en aviser le soumissionnaire.

6. SOUS-TRAITANCE

Les Soumissionnaires doivent identifier sur leur offre, les services qui sont faits par eux-mêmes et ceux pour lesquels ils recourent à la sous-traitance. L'UNICEF se réserve le droit de passer en revue tous les accords signés avec les sous-traitants.

7. COPIES

Le soumissionnaire doit présenter deux (2) exemplaires de la proposition technique et un (1) exemplaire de la proposition financière. La proposition financière doit être cachetée et présentée dans une enveloppe séparée. Les informations sur les prix ne doivent pas figurer dans toute autre partie de la proposition technique. L'enveloppe scellée contenant la proposition financière doit avoir le nom du soumissionnaire sur le coin supérieur gauche.

8. OUVERTURE DES OFFRES / PROPOSITIONS

Seules les propositions techniques seront ouvertes en public, à Kinshasa, à la date et heure indiquées dans ce document. Les soumissionnaires sont invités à y assister.

Après l'ouverture publique, l'UNICEF procédera dans un premier temps à l'évaluation des propositions techniques suivant les critères définis. Ne seront prises en compte pour évaluation finale que les offres financières des propositions techniques jugées conformes selon les critères d'évaluation repris au point III ci-dessous.

L'UNICEF mettra en place une équipe d'évaluation composée du personnel technique de l'UNICEF qui soumettra une recommandation au Comité interne de revue des contrats de l'UNICEF, pour délibération.

L'équipe chargée de l'évaluation tiendra compte du respect des conditions prévues dans la demande de proposition. Les réponses qui ne répondront pas à ces conditions seront jugées non conformes, seront rejetées à ce stade et ne seront plus considérées.

9. DROITS DE L'UNICEF

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter toute proposition, en tout ou en partie, ou, de rejeter toutes les propositions. L'UNICEF se réserve également le droit de négocier avec le soumissionnaire qui a présenté la meilleure proposition. L'UNICEF ne peut être tenu responsable de tout coût encouru par le soumissionnaire pour préparer la

réponse à cette demande de proposition. Le soumissionnaire s'engage à être lié par la décision de l'UNICEF comme la question de savoir si sa proposition répond aux exigences énoncées dans la présente demande de proposition. L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer l'accord à un ou plusieurs entreprise(s).

10. STRUCTURE DU CONTRACTANT

Le soumissionnaire déclare et garantit qu'il a le personnel, l'expérience, les qualifications, les installations, les ressources financières et toutes les autres compétences et ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en vertu de tout contrat.

11. PROPRIETE DE L'UNICEF

Les propositions, les enquêtes et les réponses fournies dans le cadre de cette demande de proposition sont considérées comme la propriété de l'UNICEF. Tous les documents présentés en réponse à cette demande doivent rester avec l'UNICEF.

12. PENALITE DE RETARD

Si le contractant n'arrive pas à terminer le travail dans les délais convenus dans le contrat, des pénalités seront appliquées par l'UNICEF en déduisant 0.1% par jour de retard jusqu'à concurrence de 10% de la valeur totale du contrat.

Le paiement ou la déduction de tels dommages ne dispensera pas le contractant de ses obligations ou responsabilités relatives au contrat.

13. COMPTE BANCAIRE

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer toutes les références bancaires nécessaires pour le paiement des factures.

Intitulé du compte RME :

.....

ou Compte à l'extérieur**(biffer la mention inutile)*

Nom de la Banque :

N° compte bancaire :

Adresse Banque :

.....

.....

14. RENSEIGNEMENTS

Les informations que le soumissionnaire considère comme sa propriété, doivent être clairement marquées "propriété" à côté de la partie pertinente du texte pour que l'UNICEF puisse les traiter en conséquence.

III. CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITERE TECHNIQUE	Sous - Critères Techniques	Points Maximum
1. Réponse Globale	- Compréhension générale et degré de réponse aux exigences de l'UNICEF - Exhaustivité des réponses	10
Points Maximum		10
2. Compagnie et personnel	- Expérience du soumissionnaire dans le domaine et/ou la gestion de projets similaires. - Pertinence de l'équipe proposée (par rapport aux TDR) : compétences, expériences dans le domaine, complémentarité... - Références clients	5 20 5
Points Maximum		30
3. Approche et méthodologie Proposées	- Interprétation des TDR - Approche de travail suggéré - Plan de travail	10 10 10
Points Maximum		30
Total Maximum Points		70

4. Proposition financière	30
Total des points pour les deux propositions, technique et financière	100

Pour que la proposition soit considérée comme techniquement valable, le soumissionnaire doit atteindre un score minimum de 49 points sur 70. Les propositions qui ne répondent pas à la note minimale seront considérées comme techniquement non conformes et ne seront pas prises en considération. En outre, la clarté et l'exhaustivité de la présentation seront prises en compte dans l'évaluation.

IV. SERVICES A RENDRE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette demande de proposition concerne l'appui technique à la Direction des Programmes Scolaires et matériel Didactique (DIPROMAD) du ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel (MEPSP) relatif à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire en compétences de vie courante (CVC) ainsi que dans la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture au primaire.

2. OBJECTIFS

L'objectif de cette étude est d'assister la Direction des programmes Scolaires et matériel Didactique du ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel dans la mise en œuvre et le suivi des reformes liées à la qualité de l'enseignement primaire tel que identifié dans le plan intérimaire de l'éducation, à travers l'intégration des compétences de vie courante dans les programmes de l'enseignement primaire et l'appui à la mise en œuvre de la feuille de route pour une amélioration de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture au primaire.

V. INFORMATION DANS LA PROPOSITION

1. Proposition technique

Le soumissionnaire devra fournir suffisamment d'informations dans la proposition visant à démontrer la conformité avec l'exigence fixée dans chaque section de la présente demande en annexe 1 (termes de référence). La proposition doit inclure au minimum :

- Une présentation détaillée de l'entité Soumissionnaire.
- ID fiche de l'entreprise : voir Fiche en **annexe 3**.
- Information pertinente sur l'expertise et la capacité du soumissionnaire (la structure contractante et partenaires éventuels).
- Des copies de :
 - o Certificat d'enregistrement/identification nationale
 - o Etats financiers certifiés
- Méthodologie (sur la base des exigences des TDR) y inclus le planning de réalisation.
- Détails de l'équipe proposée (CVs des personnes affectées à gestion du projet à joindre).
- Liste des clients actuels et passés durant les 5 ou 3 dernières années, avec un accent particulier sur les agences Onusiennes et les ONGs Internationales.

- Toute autre documentation jugée pertinente par le Soumissionnaire pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité.

2. Proposition financière : La structure des prix

30 points constituent le total assigné à la composante prix. Le maximum des points sera attribué à la proposition de prix la moins disante. Les autres propositions des prix recevront des points dans la proportion inverse du prix le plus bas.

Exemple :

Point pour la proposition de prix X =

Point maximum pour la proposition de prix (par ex. 30) X prix le plus bas de la proposition de prix

Prix de la proposition X

Total : Composante Technique et prix

100 points

Le soumissionnaire devra proposer son offre de prix pour l'ensemble des services énumérés dans la proposition technique. La devise de la proposition est le dollar américain. Veuillez noter que l'UNICEF est exonéré du paiement des impôts et de la TVA.

Le devis financier doit être cacheté et présenté dans une enveloppe séparée.

Le coût doit être exhaustif et fixe pour toute la durée du contrat.

Selon les règles et procédures de l'UNICEF, aucun paiement en avance ne sera fait sauf pour des cas exceptionnels. Au cas où l'UNICEF accorde une avance le fournisseur **a l'obligation de présenter une garantie bancaire.**

Le paiement pour le service rendu interviendra dans les 30 jours ouvrables à partir de la date de dépôt de la facture.

Annexe 4 –SYNTHESE DES COUTS

Veuillez inclure ce tableau dans votre offre financière

SOMMAIRE DES COUTS		
No.	Description d'activités	COUT US\$
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
COUT TOTAL (USD)		

Appui technique à la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique (DIPROMAD) du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) relatif à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire en Compétences de Vie Courante (CVC) ainsi que dans la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture au primaire.

Type de contrat	Institutionnel
But	Assurer l'accompagnement technique du MEPSP pour : - l'intégration dans les programmes nationaux du primaire des compétences de vie courantes (pour la santé, la prévention du VIH, la santé de la reproduction, l'hygiène, la nutrition, l'environnement, la protection contre les violences, le genre, la citoyenneté et la promotion de la paix), - la mise en œuvre de la feuille de route visant à une amélioration de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture au primaire.
Lieu de réalisation	Kinshasa
Durée	11 mois maximum à partir de la date de signature du contrat.
Date de début	Mai 2014
Ligne de reportage	Le Chef du programme Education UNICEF RDC.
Bénéficiaires	Le Gouvernement de la RDC, Le Ministère de l'EPSP, les inspecteurs, les directeurs d'école, les enseignants et les écoliers congolais.

1. Contexte et Justification

Le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel (MEPSP) est en train de mener des réformes pour améliorer la qualité des programmes scolaires. Au niveau primaire, cette réforme inclut l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages fondamentaux en lecture, en mathématiques et l'introduction de l'approche intégrée des compétences de vie courante pour l'éducation à la paix et la promotion de la santé.

Il convient de noter qu'au cours de deux dernières décennies, le sujet sur l'apprentissage par l'acquisition des compétences a pris de plus en plus d'importance tant pour les enfants que pour les adolescents. Dans un monde voué aux turbulences de toutes sortes, ces derniers sont appelés à savoir négocier, gérer et prévenir les conflits et les maladies pour faciliter une participation productive dans la société. Les compétences de vie courante sont définies comme des «*aptitudes pour un comportement adaptatif qui permettent aux individus de faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne*» (OMS, 1997, p.1). Sont particulièrement importantes, les compétences personnelles, interpersonnelles, cognitives et psychosociales qui permettent aux individus d'interagir de façon appropriée, de gérer leurs propres états émotionnels, de prendre des décisions et de faire des choix pour une vie active saine, pacifique et productive.

En RDC, l'école continue d'inculquer un savoir livresque en lieu et place de compétences utiles dans des domaines objets de préoccupations majeures et quotidiennes pour la population congolaise. Des matières aussi importantes que l'éducation à la santé, à l'hygiène, à la santé de la reproduction (tels que la prévention du VIH, des grossesses précoces), du choléra et d'autres maladies des mains sales et de la malnutrition ne sont pas systématiquement enseignées. Il en est de même des thématiques relatives au genre, à la citoyenneté et à la construction et consolidation de la paix dans un pays qui a

pourtant connu un cycle de violences inouïes. En effet, les régions de la zone des grands lacs connaissent une grande instabilité depuis quelques décennies, avec le pic en 1994 suite au déferlement en RDC (Zaire à l'époque) des populations du Rwanda fuyant la guerre et les massacres. Les estimations des agences humanitaires chiffrent le nombre de morts en RDC depuis le début de ces conflits itératifs à plus de 6 millions. Cette instabilité chronique charrie son lot de violences de tous genres qui méritent une approche plus systématique dans leur résolution à long terme.

Face à de tels défis, il sied de repenser la méthode pour éduquer la personnalité de l'élève, tant sur le plan intellectuel qu'affectif et émotionnel, en visant à inculquer des aptitudes humaines essentielles comme la conscience de soi, la maîtrise de soi, l'empathie, la tolérance, l'art de résoudre les conflits, le sens de la coopération¹, etc. Ce qui revient à faire asseoir le processus éducatif sur les quatre piliers de l'éducation que sont : « Apprendre à Connaître, Apprendre à Faire, Apprendre à Etre, et surtout Apprendre à Vivre ensemble ». En d'autres termes, cette éducation doit s'orienter vers le renforcement et le développement des compétences de vie courante chez les apprenants.

Cette méthode d'éducation postule la révision des programmes d'enseignement afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une meilleure attitude vis-à-vis de sa santé et de celle de la communauté et d'un renforcement de la construction de paix, dans un environnement où les hommes et les femmes sont appelés à jouer des rôles harmonieusement complémentaires. Cette préoccupation des autorités de l'éducation de la RDC exprimée dans le Plan Intérimaire de l'Education (2012 – 2014) trouve un écho dans le Programme de Coopération RDC-UNICEF dans son volet « Education Primaire de Qualité pour Tous » (2013-2017 IR 2.2) qui se fixe comme objectif, entre autres, d'améliorer les résultats d'apprentissage dans les domaines de la santé (y inclus le VIH/Sida), de l'hygiène, de la nutrition, de la promotion de la citoyenneté et de la construction de la paix à travers les compétences de vie courante de la 1e à la 6e année du primaire, y compris dans les situations d'urgence, pour au moins 70% d'élèves.

La promotion de la lecture à l'école primaire s'inscrit dans une dynamique internationale qui vise à souligner le rôle capital de cette discipline dans la mesure où elle conditionne l'ensemble des apprentissages des enfants dans les autres disciplines. La maîtrise de la lecture est donc le premier pas vers l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Depuis quelques années, la République Démocratique du Congo manifeste un grand intérêt à la question en faisant participer ses experts aux différents forums organisés à travers le monde. En mars 2012, une forte équipe de neuf personnes ressources a pris une part active à l'atelier international sur l'apprentissage précoce de la lecture à l'école, organisé à Kigali par le Partenariat Mondial pour l'Education.

A la suite du plaidoyer mené par cette équipe, le ministre de l'EPSP a pris deux décisions institutionnelles fortes. La première en mai 2012, a élevé la lecture et l'écriture, jusqu'alors sous-branches des langues, au rang de branches d'enseignement. La seconde en août 2012 portant désignation par arrêté des membres de la commission chargée de l'élaboration des programmes de lecture et d'écriture au primaire.

Fin 2012, l'UNICEF a financé l'organisation d'un premier atelier de mise à niveau de tous les membres de cette commission, avec la facilitation de deux professeurs d'université nationaux. Sur cofinancement de l'UNICEF et de l'USAID/EDC/PAQUED, un deuxième atelier réunissant une quarantaine de personnes a été organisé du 18 au 22 février 2013, afin de définir les standards de lecture (dont les normes de fluidité) au primaire en français et dans les quatre langues nationales pour les six classes de l'enseignement primaire de la République Démocratique du Congo.

¹ L'intelligence émotionnelle, Daniel Goleman

A l'issue de cette rencontre, il a aussi été produit une **feuille de route** quinquennale (2013-2018) pour l'amélioration des activités de lecture/écriture au primaire. Cette feuille de route s'articule autour des neuf domaines d'activités suivantes :

- A : création d'un comité de pilotage de la feuille de route,
- B : communication et sensibilisation,
- C : établissement d'un observatoire congolais de la lecture/écriture,
- D : élaboration du programme d'enseignement pour la lecture au primaire,
- E : promotion de la culture de la lecture et de l'écriture à l'école,
- F : amélioration de l'accès aux livres de qualité,
- G : recherche sur la situation actuelle de la lecture/écriture au Congo,
- H : évaluation et suivi du programme de lecture/écriture au primaire,
- I : formation des inspecteurs et des enseignants à la didactique de la lecture/écriture.

D'autres ateliers ont été organisés par la suite et ils ont permis de réaliser quelques progrès.

Toutefois, jusqu'à ce jour, seules les activités ayant trait à l'élaboration du programme d'enseignement pour la lecture au primaire ont démarré (domaine d'activités D). Les trois produits disponibles sont : (i) les normes de fluidité en français et dans les 4 langues nationales (ii) les référentiels de compétences en lecture et écriture en français et dans les 4 langues nationales et (iii) le draft du programme d'enseignement pour la lecture et l'écriture en français et dans les 4 langues nationales en instance de validation.

Le draft de la **Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (2014-2023)**, a été partagé en février 2014 ; il identifie dans son axe stratégique d'amélioration de la qualité de l'éducation, une série de mesures à court et à moyen terme pour rendre prioritaire l'enseignement et les apprentissages fondamentaux en lecture et écriture. Ces mesures concernent la formation initiale et continue des enseignants, la programmation d'activités de lecture au niveau des sous-divisions, des écoles et des unités pédagogiques, la rénovation de la supervision pédagogique exercée par les directeurs d'écoles et les inspecteurs et l'encouragement, au niveau local, à mener des activités culturelles périscolaires en lien avec la lecture et l'écriture.

Le présent appel d'offres vise à identifier une institution indépendante d'envergure internationale susceptible de (i) assurer l'accompagnement technique de la DiPROMAD pour la réforme de la qualité de l'enseignement primaire avec un focus sur l'intégration des compétences de vie dans les programmes de l'enseignement primaire ; et (ii) accompagner la mise en œuvre de la feuille de route pour l'amélioration de la lecture au primaire.

2. Objectif

La consultance aura pour objectif d'assister la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique du Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel dans la mise en œuvre et le suivi des réformes liées à la qualité de l'enseignement primaire tel que identifié dans le Plan Intérimaire de l'Education, à travers l'intégration des compétences de vie courante dans les programmes de l'enseignement primaire et l'appui à la mise en œuvre de la feuille de route pour une amélioration de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture au primaire.

3. Produits attendus

La durée de mise en œuvre est de 11 mois maximum et les produits ci-dessous seront livrés aux échéances maximales indiquées:

3.1. Pour les CVC

N°	COMPETENCES DE VIE COURANTE	
	PRODUITS ATTENDUS	ECHEANCE MAXIMALE
1	Un plan détaillé de travail et document de méthodologie.	1 semaine après la signature du contrat
2	Un outil d'évaluation et un état des lieux de l'enseignement des disciplines relatives aux CVC pour l'intégration de l'éducation à la paix et la sensibilité au genre ² .	3 semaines après la signature du contrat
3	Des normes nationales pour les compétences de vie courante sont définies et validées, les programmes d'enseignement du primaire sont révisés en intégrant l'éducation à la paix et le genre.	Juillet 2014
4	Les supports de formation des enseignants et les inspecteurs sont produits.	Juillet 2014
5	les supports pédagogiques (manuels de l'élève et guides du maître) en CVC sont rédigés et validés par le Comité Interministériel.	Aout 2014
6	- Projet pilote : Expérimentation du programme d'enseignement des CVC dans les écoles ; programme intégré basé sur les compétences de vie courantes est adopté officiellement ; - Un Protocole de recherche opérationnelle est développé et mis en œuvre pour faciliter l'évaluation de l'enseignement/apprentissage des CVC sur les attitudes et comportements des élèves	Février 2015
7	Le rapport final.	Mars 2015 au plus tard

3.2. Pour la lecture/Ecriture

Référence aux domaines d'activités de la feuille de route	Produits Attendus	ECHEANCE MAXIMALE
Feuille de route en général	1. Un plan détaillé de travail et un document méthodologique sont élaborés	Mai 2014
	2. Un plan d'action détaillé de la mise en œuvre des 9 activités de la feuille de route pour l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages en lecture /écriture sur les quatre années (2014-2018) tenant compte de l'ensemble des initiatives en cours est élaboré	Mai 2014
	3. Un outil de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route est disponible	Mai 2014

² Les matières relatives à la santé ont déjà fait l'objet d'un état des lieux: La Santé scolaire en République Démocratique du Congo : Etat des lieux et Nouvelles perspectives (avril 2012).

<p>Domaine D « Elaboration du programme d'enseignement pour la lecture au primaire »</p>	<p>4. Un paquet de supports pédagogiques en Lecture/Ecriture qui prend en compte les supports déjà existants dans les 5 langues (français+ 4 langues nationales), est disponible et validé par le Ministère de l'EPSP</p> <p>Note : Le nombre de manuels scolaires et guides du maître à produire sera déterminé en concertation avec la DIPROMAD avec pour objectif de démarrer l'expérimentation en première année du primaire dans un sous-échantillon d'écoles dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015.</p>	<p>Juillet 2014</p>
<p>Domaine F : « Amélioration de l'accès aux livres de qualité »</p>	<p>5. Un état des lieux des titres des livres disponibles en français et en langues nationales qui s'articule au nouveau programme d'enseignement de la lecture/écriture au primaire susceptibles d'être distribués dans les écoles</p> <p>6. Un maximum de 15 titres (3 par langues et un par degré) est sélectionné et/ou développé pour impression et distribution dans les écoles.</p> <p>Note : Sur la base du diagnostic de l'existant et des gaps identifiés, appuyer des ateliers d'écriture de livres de lecture. Le nombre de titres à produire sera déterminé en concertation avec la DIPROMAD avec pour objectif de passer à l'expérimentation dans un sous échantillon d'écoles dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015</p>	<p>Aout 2014</p>
<p>Domaine I : « Formation des inspecteurs et des enseignants à la didactique de la lecture et de l'écriture »</p>	<p>7. Un jeu de modules/supports de formation à destination des inspecteurs, directeurs d'écoles et enseignants à la didactique de la lecture/écriture est disponible et validé par le Ministère de l'EPSP</p> <p>Note : L'ensemble des outils et supports nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation en première année est disponible au plus tard en t+3 (le 31 juillet 2014)</p>	<p>juillet 2014</p>
	<p>8. Un plan général de formation continue des inspecteurs, directeurs et enseignants qui intègrent les activités sur la didactique lecture/écriture est disponible pour l'année 2014/2015</p>	<p>Aout 2014</p>
	<p>9. Le rapport d'étape sur la mise en place de l'expérimentation de la réforme nationale de l'enseignement et des apprentissages en lecture/</p>	<p>Décembre 2014</p>

		écriture sur un sous-échantillon d'écoles à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015	
Domaine	Projet pilote	10. Un plan d'action pour la mise à l'échelle de la réforme (l'application progressive dans les écoles et les classes de la réforme nationale de l'enseignement et des apprentissages en lecture/ écriture, qui inclut le pilote et la mise à l'échelle pour couvrir graduellement l'ensemble des 6 niveaux) est disponible et validé par le MESP)	Février 2015
		11. Une définition des modalités d'évaluation de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture est développée en tenant compte des méthodes existantes (PASEC, EGRA) est élaborée	Février 2015
		12 un projet pilote pour l'expérimentation en première année primaire des programmes de lecture/écriture en langues nationales est élaboré et mis en œuvre.	Février 2015
		13 .Un rapport final sur la mise en œuvre des activités de la feuille de route est soumis au MEPSP	Mars 2015 au plus tard

Les plans de travail, les rapports de progrès et le rapport final seront présentés et devront être validés par le Comité Interministériel, le comité de concertation de l'EPSP et l'UNICEF.

4. Méthodologie

Sous la supervision technique de la DIPROMAD, la CAT et de l'UNICEF, l'équipe déployée par l'institution procédera comme suit :

A. Revue documentaire

- a) Prendre connaissance des différentes stratégies, politiques, plan d'action, rapports, études, évaluations relatifs à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire en RDC.
- b) Maîtriser le contenu de la feuille de route pour l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture et les activités déjà réalisées ou engagées (exemples : les normes de fluidité en français et dans les 4 langues nationales ; les référentiels de compétences en lecture et écriture en français et dans les 4 langues nationales et le draft du programme d'enseignement pour la lecture et l'écriture en français et dans les 4 langues nationales en instance de validation)

B. Rencontrer de l'ensemble des parties prenantes du secteur impliquées dans l'appui à la réforme de la qualité de l'enseignement au sein de l'EPSP (notamment la cellule d'appui technique, le SERNAFOR, la DIPROMAD, la DEP), des PTFs, des projets (PAQUED, OPEQ etc.), des ONGs et des OSCs.

C. Tenir des séances de travail régulières avec les équipes en charge de la mise en œuvre des activités de la feuille de route ;

D. Animer les ateliers

- F. Participer au **forum de dialogue politique** sur l'EPSP (cf. réunions bimensuelles du COMCON-EPSP et mensuelles du sous-groupe Qualité du COMCON) pour aider la DIPROMAD à rendre compte de la mise en œuvre des activités de la feuille de route pour l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages de la lecture et de l'écriture ;
- G. Rédiger **les rapports périodiques et le rapport final** sur l'accompagnement technique de la DIPROMAD au regard de la mise en œuvre de la feuille de route en général et des produits définis au point 3
- H. Garantir **l'assurance qualité** des produits de la consultation et leur validation par le Ministère de l'EPSP
- I. Assurer le **monitorage** et le **respect des délais** de livraison des productions.

5. Rôles et responsabilités

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme Education Primaire de Qualité pour Tous (2013-2017) signé entre le Gouvernement de la RDC et l'UNICEF et décline dans le Plan de Travail Roulant 2013-2014. Le contrat sera géré par l'UNICEF en appui à la DIPROMAD qui préside le sous-groupe « Qualité » du COMCON-EPSP.

Spécifiquement, le chef du programme Éducation au niveau de l'UNICEF en collaboration avec le Directeur de la DIPROMAD et le coordonnateur de la Cellule d'Appui Technique au ministère de l'EPSP va gérer et superviser le contrat. Il conduira le processus de recrutement d'une institution en concertation avec les autres membres du Sous-Groupe Qualité du COMCON-EPSP et les membres du Comité Interministériel pour les CVC, orientera le travail de l'institution et validera ses productions.

Comme défini dans les tâches ci-haut, l'institution sera responsable de la mise en œuvre correcte, totale et à temps des activités relatives à l'intégration des CVC dans l'enseignement primaire ainsi que la mise en œuvre de la feuille de route visant à une amélioration de l'enseignement et des apprentissages en lecture/écriture au primaire . A cet effet, elle produira les instruments de travail indiqués et animera les ateliers et des réunions sur base d'un calendrier de travail approuvé par le Directeur de la DIPROMAD et ses partenaires. En plus, elle rédigera et présentera les rapports de suivi des activités.

Toutes les productions de l'institution dans le cadre de l'exécution de ce contrat sont la propriété du Gouvernement de la RDC.

6. Modalités de paiement

Les modalités de paiement proposées :

- (a) 30% à l'approbation du rapport de démarrage;
- (b) 40% à la soumission du rapport préliminaire jugé satisfaisant par l'UNICEF ;
- (c) 30% à la soumission du rapport final de l'étude jugé satisfaisant et approuvé par l'UNICEF y compris la restitution des résultats.

7. Documentation

Pour les CVC

- a) La Loi Cadre de l'enseignement national, février 2014
- b) Stratégie sectorielle Education Formation (2013-2023), draft, février 2014
- c) Stratégie de développement du sous-secteur de l'EPSP 2010/2011-2015/2016
- d) Plan Intérimaire de l'Education 2012-2014
- e) Le Programme National de l'enseignement primaire, édition 2011
- f) Programme National d'éducation à la vie familiale, avril 2013
- g) Programmes Intégrés d'éducation pour la prévention du VIH/sida et des IST à l'école, 2010
- h) La Santé Scolaire : Etat des lieux et nouvelles perspectives, avril 2012
- i) Plan National de Développement Sanitaire 2011-2015
- j) DSCR2
- k) UNDAF
- l) Plan de Travail Roulant 2013-2014 : Education Primaire de Qualité pour Tous

Pour la lecture/Ecriture

- a) La loi cadre de l'enseignement national, Février 2014
- b) Draft de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, 2014-2023, février 2014
- c) Stratégie de formation continue des enseignants (SERNAFOR,
- d) Stratégie de développement du sous-secteur de l'EPSP (2010/11-2015/16),
- e) Plan Intérimaire de l'Education (2012-2014),
- f) Le programme national de l'enseignement primaire, 2011
- g) Rapports des ateliers sur la promotion de la lecture et de l'écriture à l'école primaire
- h) Les normes de fluidité en français et dans les 4 langues nationales, 2013 ;
- i) Les référentiels de compétences en lecture et écriture en français et dans les 4 langues nationales, 2013 et
- j) Le draft du programme d'enseignement pour la lecture et l'écriture en français et dans les 4 langues nationales en instance de validation, mars 2014
- k) Les documents de projets du PAQUED, de l'OPEQ, de ELAN
- l) Les rapports d'évaluation des apprentissages des élèves du primaire de type PASEC (2010, 2013) et EGRA (2010, 2014)

8. Qualifications et Compétences requises:

a. Pour l'institution

L'institution devra faire la preuve :

- D'une durée d'existence d'au moins cinq (05) ans (Documents administratifs à joindre à la proposition technique) ;
- D'une expérience démontrée dans la gestion de projets similaires (références à fournir) ;
- De la capacité à préfinancer les activités.

b. Profil de l'équipe

Le consultant principal pour chaque axe de l'étude devra présenter les qualifications et compétences minimales suivantes :

b.1. Pour les CVC :

- Un Diplôme universitaire (BAC +5 minimum) en Sciences de l'éducation, psychologie, planification, sociologie, santé publique ou dans un domaine équivalent,
- Une expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans la gestion et le suivi de la mise en œuvre et les réformes des projets éducatifs,
- Une bonne connaissance des politiques de santé scolaire, la situation de conflit et les mesures pour la consolidation de la paix y compris la sensibilité aux questions du genre;
- L'aptitude à communiquer efficacement et à entretenir de bonnes relations avec les gens;
- Parler couramment le français et l'anglais.
- Soumettre la Déclaration et certificat de bonne santé avant la signature du contrat

b.2. Pour la lecture/écriture :

- Un Diplôme universitaire (BAC +5 minimum) en linguistique ou dans un domaine équivalent,
- Une expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le développement et le soutien aux programmes de lecture,
- L'aptitude à communiquer efficacement et à entretenir de bonnes relations avec les gens;
- Parler couramment le français et l'anglais.
- Soumettre la Déclaration et certificat de bonne santé avant la signature du contrat

9. Conditions de travail

Les consultants désignés par l'institution pour assurer l'appui à la DIPROMAD seront basés dans cette direction du ministère de l'EPSP. Ils utiliseront leurs propres moyens de transport pour visiter les différentes parties prenantes à Kinshasa et discuter avec elles. Ils seront aussi munis de leur propre matériel informatique (Lap Top) et devront être autonomes quant à leurs communications (internet et téléphone).

La logistique d'organisation des ateliers est à charge de l'Unicef.